

Cour commune – Cour du Chanoine Theroulde



Identifiant fiche : 012

Localisation :

Adresse : Cour du Chanoine Theroulde
95420

Wy-dit-Joli-Village

Code Insee : 95690

Parcelles : n°768

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : XIXe siècle

Typologie :

Classe : Patrimoine civil

Type : Cour commune

Fonction actuelle :

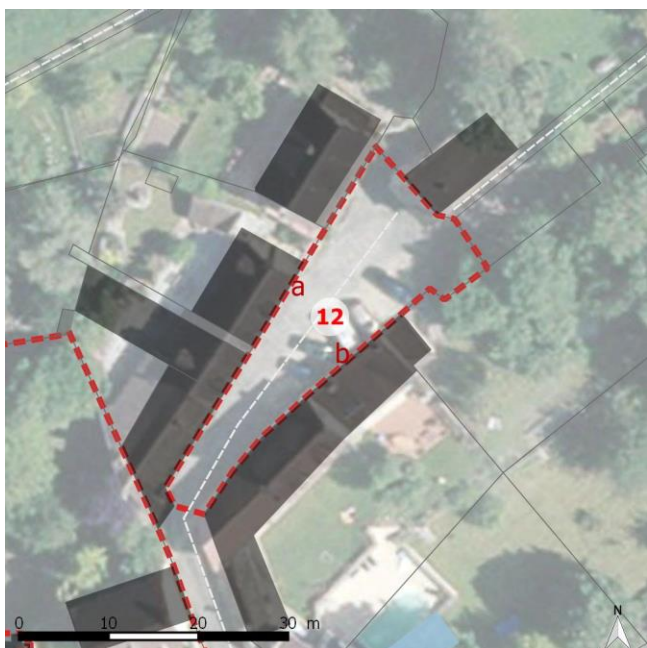
Implantation : Alignement /
Continuité urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Élément intéressant

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé



Seul les éléments repérés
sont soumis à prescriptions

– Etat existant

L'ensemble est composé de plusieurs constructions majoritairement accolées, qui se situent dans le prolongement de l'église et du presbytère, et dont les façades se positionnent de part et d'autre d'une cour de forme allongée qui termine la rue.

Les constructions, ainsi implantées à l'alignement de l'espace public, présentent des façades animées exposées sud-est (a), et des murs aveugles en façades opposées (b).

Au nord, un ensemble de maisons rurales restaurées prend place. De gabarit R+1+C, elles sont de composition moellons de pierre calcaire à joints beurrés pour la façade sur cour. Les pignons sont enduits. Toutes les ouvertures sont en PVC blanc. Les baies disposent d'appuis de fenêtres en béton, de linteaux en bois, et de volets battants en bois, peints en bleu, pour les baies du premier étage. Au rez-de-chaussée des grilles de défense en fer forgé ont été installées aux fenêtres. Des lucarnes jacobines agrémentent les combles pour les constructions les plus hautes, elles sont équipées de persiennes métalliques, bleues, et couvertes de tuiles plates. Le toit des constructions est couvert de tuiles plates rouges. Contre le pignon nord, un conduit de cheminée est apposé qui se termine par un double rang de briques, tandis que l'enduit recouvre l'ensemble (pignon et conduit) de façon homogène. Une grille en fer forgé, bleue, permet un accès au jardin arrière. Dans le linéaire, on observe également en rez-de-chaussée deux grandes ouvertures cintrées contiguës, habillées de portes de garage battantes en bois bleu et dont le haut est agrémenté d'une partie vitrée.

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier de chaux blanche et sable de rivière locale.

- Appuis de fenêtre en béton

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites

Conduit de cheminée en verrue sur le pignon Nord.

- Antenne râteau

Préférer une installation de ces équipements, en dehors des espaces visibles depuis l'espace public.

- Volet roulant

Volet sur certaines baies, avec rails apparent.



Cheminée brique rouge



Volet roulant rail en saillie – Beurrage des pierres à l'enduit ciment



Cheminée en verrue sur pignon Nord

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
- La nature et le traitement des parements de façades – Moellons de pierres calcaire joints beurrés.
- Les espaces végétalisés générés en pied de façade
- La forme des toitures et nature
- Les chaînages verticaux
- L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle
- Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.
- Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.
- Les nouveaux percements de baie
 - Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.
- Installation d'évacuation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur : ne pas réaliser ces sorties sur l'espace public ou visible depuis l'espace public.

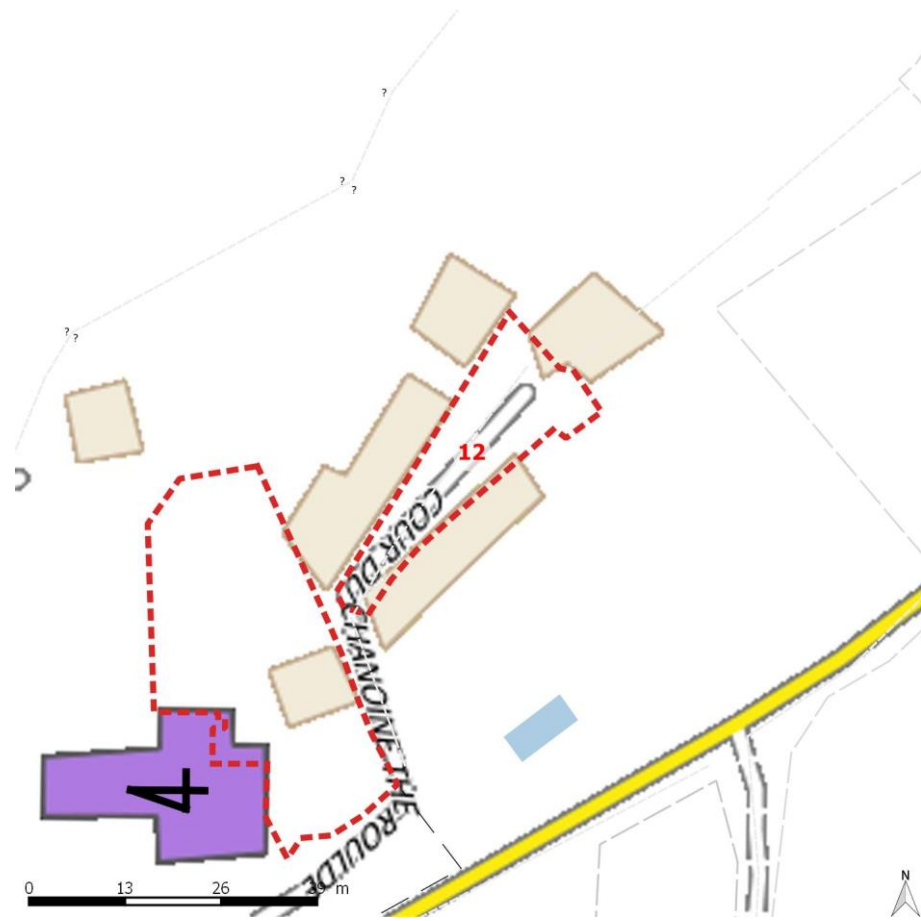


Pied de façade végétalisés – A valoriser



Menuiserie blanche et volet en bois bleu

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)

